

La demande est à formuler par l'intermédiaire de cet imprimé, daté, signé et accompagné des justificatifs demandés. Nous attirons votre attention sur les **frais mentionnés** dans le tableau ci-dessous et sur le caractère strictement **personnel** des informations que vous allez détenir, notamment **vis-à-vis de tierces personnes, y compris à des organismes d'assurance**.
Par courrier : CHU de Lille - Institut Cœur Poumon (ICP) - Cellule DAJ-ADM (niveau -2) - boulevard du Pr Jules Leclerc 59000 LILLE ou
Par mail : (accesdossiermedical@chu-lille.fr)/ ☎ 03.20.44.46.30

IDENTITÉ DU PATIENT DÉCÉDÉ : Nom d'usage : Nom de jeune fille
 Prénoms Date de naissance/...../.....

HOPITAL CONCERNÉ – Merci de cocher le/les établissement(s) concerné(s) par votre demande :

- Bateliers
 Institut Cœur Poumon
 Fontan
 Huriez
 Jeanne de Flandre
 Salengro
 Swynghedauw

IDENTITÉ DU DEMANDEUR : Ayant-droit Partenaire lié par un PACS Concubin

Nom Prénom.....
 Lien avec le patient décédé Date de naissance :/...../.....
 E-mail..... Téléphone.....

DESTINATAIRE DE LA COPIE : Demandeur Personne mandatée (*préciser*) :

NomPrénom.....

Adresse

INFORMATIONS relatives à l'hospitalisation :

Date/période du séjour concerné Service

MOTIF DE LA DEMANDE :

- Connaître les causes du décès ⁽¹⁾
 Défendre la mémoire du défunt ⁽²⁾
 Faire valoir vos droits ⁽³⁾

→ (2) (3) : merci de préciser :

ⓘ En vertu de la législation en vigueur, le **secret médical reste protégé par la loi même après le décès du patient. En votre qualité d'ayant-droit, de concubin ou de partenaire lié par un PACS vous n'avez donc pas l'accès à l'intégralité du dossier médical.** Sous réserve que le défunt ne s'y soit pas opposé de son vivant, vous ne pouvez obtenir que des informations répondant à l'un des trois objectifs énoncés par la loi : connaître les causes du décès, défendre la mémoire du défunt, ou faire valoir vos propres droits (art. L.1110-4 CSP). **Pour être recevable, votre demande doit donc nécessairement être motivée par la poursuite de l'un de ces objectifs.** Les motifs (2) et (3) doivent impérativement être justifiés de manière détaillée, afin de permettre à l'équipe médicale de déterminer les éléments de nature à y répondre précisément.

PIÈCES À JOINDRE :

- Photocopie recto-verso de **votre pièce d'identité et d'un document justifiant de votre qualité** :

- . *Enfants et conjoint non divorcé* : Livret de famille, ou acte de naissance pour les enfants, ...
- . *Partenaire lié par un PACS* : Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois faisant mention du PACS
- . *Concubin* : **a minima 2 documents parmi les suivants** : Bail commun et quittance de loyer commune de moins de trois mois avant la date du décès, certificat de concubinage délivré en Mairie, documents à la même adresse émanant d'un établissement gérant un service public (impôts ou facture d'énergie)
- . *Autres ayants droits* : Attestation de votre qualité de successeur légal du défunt. (Certificat d'hérédité ou de notoriété)

MODALITÉS DE COMMUNICATION DES ÉLÉMENTS : (cochez la case correspondante) :

Retrait sur place : soit auprès du secrétariat médical si le dossier est gratuit ou soit auprès de la régie comptable si le dossier est facturable.

Tout tiers venant retirer les documents à votre place devra justifier de son identité et présenter un mandat et une copie de votre pièce d'identité.

- Envoi postal**
 Consultation sur place : Vous serez contacté(e) par téléphone pour organiser un rendez-vous.
 Merci de nous préciser si vous souhaitez la présence d'un médecin : OUI NON

La 1^{ère} demande de copie de dossier médical ne sera pas facturée. Ci-dessous les tarifs à compter de la 2^{ème} demande de copie

BAREME DE PRIX 2024 (Décision CHU de Lille n°23/12/0987)	FRAIS DE REPRODUCTION
DE 1 A 30 photocopies	NON FACTURÉ
DE 31 A 100 photocopies	6.26 €
DE 101 A 200 photocopies	23.34 €
DE 201 A 500 photocopies	44.56 €
DE 501 A 750 photocopies	111.39 €
SUPERIEUR à 750 photocopies	172.93 €
PRIX UNITAIRE CLICHE RADIO	1.38 €
PRIX UNITAIRE CD : Examen à données numériques	3.61 €

Fait le :

Signature :